



POUVOIR ADJUDICATEUR

CENTRE RÉGIONAL DES ŒUVRES  
UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES  
135 Boulevard de L'Europe

76100 ROUEN

## CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE

**Maitrise d'œuvre relatif à des travaux de  
réhabilitation des studios de la Résidence Casimir  
Delavigne Bâtiment C au Havre**

## SOMMAIRE

|  |          |
|--|----------|
| <b>ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION .....</b>                                  | <b>3</b> |
| <b>ARTICLE 2 - IDENTIFICATION ET ORGANISATION DU POUVOIR<br/>ADJUDICATEUR.....</b> | <b>3</b> |
| <b>ARTICLE 3 – DETAIL DE LA CONSULTATION .....</b>                                 | <b>3</b> |
| <b>ARTICLE 4 - CONTENU DE LA MISSION .....</b>                                     | <b>3</b> |
| <b>ARTICLE 5 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>                              | <b>3</b> |
| 5.1- Variantes ou options .....  | 3        |
| 5.2- Délai de validité des offres .....  | 3        |
| 5.3- Composition de l'équipe .....   | 4        |
| <b>ARTICLE 6 – VISITE DU SITE.....</b>   | <b>4</b> |
| <b>ARTICLE 7 - PRÉSENTATION DES OFFRES .....</b>                                   | <b>4</b> |
| 7.1 - Unité monétaire .....  | 4        |
| 7.2 - Présentation des offres .....  | 4        |
| <b>ARTICLE 8 - JUGEMENT DES OFFRES .....</b>                                       | <b>4</b> |
| <b>ARTICLE 9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....</b>                | <b>5</b> |
| <b>ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....</b>                            | <b>5</b> |
| <b>ARTICLE 11- NEGOCIATION .....</b>   | <b>6</b> |

## **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION**

La présente consultation a pour objet la mission de Maitrise d'œuvre relatif à des travaux de réhabilitation des chambres de la résidence universitaire Casimir Delavigne pavillon C dont le bailleur social Alcéane est propriétaire, le CROUS en ayant la jouissance. :

- Résidence Casimir Delavigne : 47 rue Casimir Delavigne 76600 Le Havre

Le montant estimé des travaux s'élève à 310 000€ TTC, hors mobilier.

## **ARTICLE 2 – IDENTIFICATION ET ORGANISATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR**

### **Le Maître d'Ouvrage (Pouvoir Adjudicateur):**

CROUS Rouen Normandie  
135 boulevard de l'Europe  
76100 ROUEN

## **ARTICLE 3 – DETAIL DE LA CONSULTATION**

Le choix du Maître d'œuvre sera effectué sur ses compétences, références et moyens.

Le dossier de consultation comprend :

- Le présent règlement de consultation
- Le cahier des charges
- Le programme succinct de l'opération
- Un cahier de plans

## **ARTICLE 4 – CONTENU DE LA MISSION**

Mission de maîtrise d'œuvre de base, comprenant l'ensemble des missions de base de la loi M.O.P. (ESQ, APS, APD, PRO, VISA, ACT, DET, AOR).

Les candidats sont invités à fournir un planning d'exécution des prestations et à le respecter sachant que les travaux se dérouleraient du **22 mai au 31 aout 2018 en milieu occupé**.

Par ailleurs le maître d'œuvre accompagnera le CROUS.

## **ARTICLE 5 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **5.1 - Variantes ou options**

Les variantes ne sont pas acceptées.

### **5.2 - Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

### **5.3 – Composition de l'équipe**

Cette procédure est ouverte à des candidats se présentant à titre individuel ou sous la forme d'un groupement.

Le candidat, qu'il se présente à titre individuel ou sous la forme d'un groupement, doit disposer, par lui-même ou par ses sous-traitants des compétences suivantes :

- Architecture
- Économie de la construction

## **ARTICLE 6 – VISITE DU SITE**

La visite du site est obligatoire. Elle aura lieu le 09 janvier 2018 à 10h30.

Les candidats devront contacter la Maitrise d’Ouvrage afin de confirmer leur présence à l’adresse ci-dessous :

[patrimoine@crous-rouen.fr](mailto:patrimoine@crous-rouen.fr)

## **ARTICLE 7 - PRÉSENTATION DES OFFRES**

### **7.1 - Unité monétaire**

L'unité monétaire pour l'exécution du présent marché est l'Euro.

### **7.2 - Présentation des offres**

Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site internet du CROUS Rouen Normandie rubrique « marchés publics »

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, **datées et signées** :

#### A) Candidature :

- Renseignements et justifications à produire concernant les qualités et capacités juridiques, techniques, économiques et financières des candidats:
  - une déclaration sur l’honneur, dûment datée et signée, afin de justifier que le candidat satisfait aux obligations fiscales et sociales
  - si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
  - la présentation d’une liste de travaux en cours d’exécution ou exécutés au cours des 3 dernières années, indiquant notamment le montant, la date, et le maître d’ouvrage public ou privé.

#### B) Offre :

- le cahier des charges
- la proposition d’honoraires
- Une notice méthodologique exposant le processus de mise au point proposé au Maitre d’Ouvrage (déroulement de la mission, réunions, supports de communication,...)
- Un planning d’exécution
- Une lettre de motivation confirmant la disponibilité de l’équipe à compter de Février 2017

Les dossiers non retenus pourront être restitués aux candidats uniquement par retrait au CROUS Rouen Normandie et sur demande.

## **ARTICLE 8 - JUGEMENT DES OFFRES**

L’offre économiquement la plus avantageuse sera jugée sur les critères suivants :

- prix - 60 %
- moyens en personnel et capacités de l’entreprise - 30 %
- références - 10 %

En cas de discordance entre les différentes indications des honoraires figurant dans l'offre d'un postulant, l'indication en chiffres, hors T.V.A., prévaudra sur toutes autres indications.

## **ARTICLE 9 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES**

Les candidats adresseront leur offre, sous pli cacheté, portant obligatoirement la mention :  
« Consultation de Maitrise d'œuvre relatif à des travaux de réhabilitation des studios de la résidence Casimir Delavigne au Havre »

**« NE PAS OUVRIR »**

**- soit par un envoi, sous pli recommandé avec accusé de réception à**

CROUS de Rouen Normandie  
Service patrimoine  
135, boulevard de l'Europe  
76100 ROUEN

**- soit par une remise directement, contre récépissé** au bureau du patrimoine du CROUS de Rouen Normandie – 135, boulevard de l'Europe - 76100 ROUEN (tél. : 02 32 08 50 29 ou 02 32 08 50 28).

Pour être acceptées les candidatures et les offres doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'**authentifier la signature** de la personne habilitée à engager l'entreprise selon les exigences posées par l'article 1316 à 1316-4 du Code Civil (alinéa 2 de l'article 3 du décret du 30 avril 2002).

**Date et heure limites de remise des offres**

**Le 05 février 2018**

**9h00 à 12h00**

## **ARTICLE 10 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Pour obtenir tous renseignements d'ordre administratif complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser du lundi au vendredi de 9h à 12h00 et 13h30 à 16h00 au :

**CROUS de Rouen Normandie**  
**Monsieur VAN HOESERLANDE**  
**Tél. 02 32 08 50 29**  
**patrimoine@crous-rouen.fr**

Pour obtenir tous renseignements d'ordre technique les candidats devront s'adresser au :

**CROUS de Rouen Normandie**  
**Monsieur MULOT**  
**Tél. 02 32 08 50 28**  
**patrimoine@crous-rouen.fr**

## **ARTICLE 11 - NEGOCIATION**

Le CROUS de Rouen Normandie se réserve le droit de mener une négociation dans le cadre de la présente consultation ou d'attribuer la mission sur la base des offres initiales sans négociation.

En cas de négociation, celle-ci sera engagée avec les deux candidats ayant obtenu la meilleure notation après analyse des offres initiales par application des critères de jugement mentionnés à l'article 5 du présent règlement.

La négociation se déroulera par courriel ou entretien sous un délai maximum d'une semaine après la date limite de réception des offres.

Elle pourra notamment porter sur le prix, la quantité, la qualité, le délai et les conditions d'exécution du marché. Les critères de jugement des offres finales seront identiques aux critères de jugement des offres initiales.